CAMPING LE MOULIN
26470 LA MOTTE CHALANCON
tel/fax: 04.75.27.24.06 - O6.89.93.68.34
www.campinglemoulin.net - campingmoulin@wanadoo.fr

CONTRAT DE LOCATION

CONDITIONS DE CONTRAT:

Ce contrat est établi entre le propriétaire de la location : Camping le Moulin

Et le locataire

Pour la période du au

Pour la somme de

Dont 25 % d'arrhes + 7€ de frais de réservation

Celui-ci n'est pris en compte que pour une durée minimum de 7 jours, allant du samedi 17h00 au samedi suivant 12h00. Pour être enregistré (après avoir envoyé une demande de réservation), le contrat doit être renvoyé accompagné des 25 % d'arrhes correspondant à la durée de location prévue +7€ de frais de réservation. Vous voudrez bien vous acquitter de ce règlement par chèque à l'ordre de "camping le moulin".
La réservation n'est prise en compte qu'après réception à votre adresse de la confirmation définitive envoyée par la direction du camping.
Le solde du montant du prix de la location est exigible le jour de l'arrivée, ainsi qu'un chèque de caution séparé de 350 euros libellé à l'ordre de "camping le moulin".
La caution vous sera restituée lors de votre départ après contrôle de la location en votre présence. Avant celui-ci, la location doit être nettoyée par le locataire.
Dans le cas du non respect de cette clause, un forfait nettoyage de 50 euros sera facturé.

Lors d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement, aucune réduction, aucune compensation ne seront accordés.

RESPONSABILITES :
La direction du camping décline toute responsabilité en cas de vol incendie, intempéries, etc., et en cas de responsabilité civile. Il appartient au campeur d'être assuré. En cas de faute grave, non-respect du contrat, du règlement intérieur du camping, la ou les personnes mises en cause pourront être expulsées sans aucun dédommagement.

ANNULATION :
L'annulation doit être signifiée à la direction du camping par lettre recommandée avec accusé de réception au moins un mois avant la date du début de la location, dans ce cas, le camping rembourse intégralement les arrhes .Dans le cas contraire , les arrhes resteront acquises au camping . Les frais de réservation resteront dans tous les cas acquis.

Date :
LE PROPRIETAIRE LE LOCATAIRE
(Signature précédé de la mention "lu et approuvé")